

DEC191786 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER : Plateforme Réseau des Animaleries de Montpellier (RAM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme RAM de l'UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2019

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE





Tarification

RAM - Réseau des Animaleries de Montpellier

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
IEXPLORE-1	Zone Hébergement EOPS	cage/semaine	3,40 €	10,54 €	11,39 €
IEXPLORE-2	Zone Expe A2	cage/semaine	5,00 €	12,29 €	13,29 €
IEXPLORE-3	Zone Expe-cage (cage 1-5 souris)	cage/semaine	2,70 €	7,46 €	8,07 €
IEXPLORE-4	Zone Expe-souris (cage vide)	cage/semaine	1,40 €	1,40 €	4,20 €
IEXPLORE-5	Zone Expe-souris (souris)	souris/semaine	0,30 €	0,30 €	0,90 €
IEXPLORE-6	Zone Expe Rat (cage 1-3 rats)	cage/semaine	3,30 €	14,92 €	16,15 €
IEXPLORE-7	Zone Expe Rat (cage vide)	cage/semaine	2,40 €	2,40 €	7,20 €
IEXPLORE-8	Zone Expe Rat (rat)	rat/semaine	0,50 €	0,50 €	1,50 €
IEXPLORE-9	Quarantaine Expe Cage jetable portoir ventilé	cage/semaine	3,40 €	3,40 €	10,20 €
IEXPLORE-10	Expe Hors Zone Cage jetable portoir ventilé	cage/semaine	3,40 €	3,40 €	10,20 €
IEXPLORE-11	Cage jetable armoire ventilée	cage/semaine	5,20 €	5,20 €	15,60 €
IEXPLORE-12	Cage conventionnelle (Armoire ventilé)	cage/semaine	1,70 €	3,42 €	5,35 €
IEXPLORE-13	Génotypage lignée de souris génétiquement	unité PCR - (2 unités PCR pour KO/KI)	0,50 €	3,93 €	4,28 €



RAM

Réseau des Animaleries
de Montpellier

	modifiées				
IEXPLORE-14	Souris C57BL/6j	par souris	8,00 €	8,00 €	24,00 €
IEXPLORE-15	Souris C57BL/6j (avant sevrage)	par souris	5,00 €	5,00 €	15,00 €
IEXPLORE-16	Identification par Puce RFID	Par puce	2,60 €	2,60 €	2,60 €
PCEA-1	Hébergement en portoir ventilé	cage/semaine	6,98 €	13,21 €	15,14 €
CRYO-1	Cryoconservation	par congélation de lignée	550,00 €	999,52 €	1 073,00 €
CRYO-2	Congélation embryon	par lignée congelée sous forme d'embryon	850,00 €	1 536,91 €	2 125,00 €
CRYO-3	Revitalisation	par redérivation	850,00 €	1 595,64 €	2 117,00 €
CRYO-4	Stockage	par stockage (lignée/an)	20,00 €	36,28 €	50,00 €
CRYO-5	Envoi de paillettes	par envoi (transport non compris)	200,00 €	361,63 €	500,00 €
RAM-1	Expertise	par heure d'expertise	50,00 €	271,00 €	271,00 €
RAM-2	Accès Mayakind par site	par accès (1 accès par animalerie - licence définitive)	50,00 €	50,00 €	50,00 €
RAM-3	Cage de transport (boîte)	la boîte	19,82 €	19,82 €	19,82 €
RAM-4	Cage de transport (suremballage)	le suremballage	12,92 €	12,92 €	12,92 €
RAM-5	Souris WT (Wild Type)	par souris	27,20 €	27,20 €	46,00 €

* Tarif Etablissements partenaires HT = ce tarif englobe, en plus des unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après : CHU de Montpellier / CIRAD (national) / EPHE (national) / ICM / INRA (national) / INSERM (national) / IRD (national) / SupAgro Montpellier /UM

Date de prise d'effet : 1^{er} Juillet 2019